

Le député Franck Marlin poursuit son combat pour l'A10 gratuite

La gratuité de l'autoroute A10 dans sa portion francilienne comme recours à l'encombrement de la Nationale 20 n'en finit pas de faire parler d'elle. Encouragée par le député-maire d'Etampes Franck Marlin, l'association "A10 gratuite" a été récemment reçue au ministère des Transports afin de mobiliser l'Etat sur cette question. *« Selon les chiffres qui ont pu être obtenus auprès de la région Centre et des Conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, plus de 3 500 poids lourds quittent l'A10 à la hauteur d'Artenay pour emprunter la RN 20 et rejoindre la Francilienne »*, écrit Franck Marlin dans un communiqué.

En effet, chaque jour, plus de 50 000 véhicules utilisent la RN 20 au nord de la Francilienne et les accidents impliquant des poids lourds se multiplient. Toujours selon le député-maire d'Etampes, *« cette problématique n'a jamais été étudiée par le ministère des Transports. Nous savons pourtant quelles conséquences, tant au niveau de l'environnement que de la sécurité routière, sont engendrées par ces camions »*.

En réponse à cette situation,

les communes riveraines ont conjointement adopté de nouvelles mesures de sécurité, multipliant notamment les contrôles routiers et améliorant la signalisation relative à la limitation de vitesse sur cet axe, particulièrement fréquenté par les Franciliens se rendant à leur travail. De plus, un arrêté préfectoral daté du 7 novembre 2012 interdit dorénavant aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes d'emprunter la RN 20, sous réserve qu'ils n'y soient pas obligés par leur desserte et en dehors des convois exceptionnels.

D'un autre côté, afin d'inciter la population locale à prendre l'autoroute et ainsi décharger la RN 20, la société concessionnaire de l'A10 propose depuis peu une réduction des frais de péage pour les personnes utilisant le co-voiturage entre Dourdan et La Folie-Bessin, tandis qu'un passage sur deux est gratuit au-delà du 25^e passage. Pour Franck Marlin, ces mesures *« ne répondent pas aux besoins exprimés par les habitants dans une région où les transports en commun font cruellement défaut »*.

De même, les membres de l'association et les habitants des communes traversées par la

RN 20 ne comptent pas s'en tenir là.

Le but affiché est d'obtenir la gratuité de l'autoroute A10, tout en empêchant que ce coût soit supporté par les collectivités locales. C'était là tout l'enjeu de la rencontre organisée entre le ministère des Transports et l'association, qui semble avoir obtenu gain de cause. Le gouvernement a en effet annoncé qu'il souhaitait augmenter la contribution à la redevance sur le domaine public des concessionnaires autoroutiers dès l'année prochaine. L'élu de l'Essonne approuve mais tient à mettre en garde les usagers et le gouvernement : *« cette nouvelle contribution ne doit pas être le prétexte à une hausse des tarifs autoroutiers encore plus forte... et aggraver de ce fait la situation des usagers ! »*.

Le Conseil général poursuit quant à lui son travail de renforcement signalétique pour mieux afficher les vitesses autorisées et signifier les restrictions de circulation pour les poids lourds. Le dépassement a par ailleurs été interdit sur le tronçon nord de la RN 20 depuis la RN 104. Quant à la gratuité de l'A10, il ne reste plus au gouvernement qu'à tenir sa route ! ■ **A. Gentez**